

## **Déclaration de la CFDT Éducation au CSA SD de Loire-Atlantique du 2 juillet 2024**

M. Le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de Loire-Atlantique,  
Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD,

Un choc, quel qu'il soit, entraîne des répercussions très variables selon les contextes, les personnes. De même, pour se rétablir d'un choc politique ou pédagogique, il y a, là encore, autant de temporalités et de façons de réagir... Dans le contexte politique que nous connaissons, le maintien du « choc des savoirs » par le gouvernement actuel à la rentrée prochaine, n'échappe pas à cette réalité .

Que le recours de la CFDT devant le Conseil d'État soit entendu ou non, que nous parvenions à faire entendre la position des personnels sur l'arrêté du 15 mars 2024, le choc a eu lieu. Et les ondes de choc ont des conséquences différentes d'une académie à l'autre, d'un établissement à l'autre. La CFDT constate que les prérogatives des recteurs et des rectrices sont diverses, les interprétations des textes et les stratégies d'application ou de contournement sont multiples. Si l'autonomie des établissements peut être bénéfique, le choc n'est pas salubre, ni pour les personnels, ni les élèves. Le bon sens demanderait à minima, à ce que l'application de cet arrêté soit suspendu. La CFDT demande son abandon. Ce « choc », imposé, non anticipé, non justifié ne peut mener que vers le « chaos » et s'inscrit dans une brutalisation des rapports au sein de l'éducation nationale.

Nous constatons dans vos documents suppression / création de division un ratio de -2 divisions dans les collèges et de -3 divisions dans les lycées. Peut-on encore parler d'une rentrée à moyens constants ? Dans les collèges, ces suppressions et créations de division mettent, cette année encore en difficultés, plus que les années précédentes, les équipes et les directions quant à l'organisation du « chaos » des savoirs. Certains CA n'ont pas encore pu se tenir et le flou demeure lors de ces instances sur la terminologie des vœux, motions et déclarations différentes selon les services juridiques des Académies.

La mise en place du « chaos » des savoirs passe par un certain nombre d'alignement en Mathématiques et en Français dans les collèges. Malgré toute la bonne volonté des personnels de direction, ces alignements vont avoir un impact négatif sur les emplois du temps des collègues et des élèves. Les contraintes d'emplois du temps et le manque

d'enseignants de Français et de Mathématiques vont faire disparaître de nombreux dispositifs existant actuellement dans les établissements pour accompagner au mieux les élèves les plus en difficultés. Cette mise en place se passe en l'absence de tout bilan sur l'Accompagnement Personnalisé en 6ème et reste un non-sens pédagogique, comme cela a été maintes fois souligné et argumenté par l'ensemble de la communauté pédagogique et de recherche.

La diminution du nombre de parts de pactes dans les établissements nous interroge. D'après les retours du terrain, la diminution semble plus forte dans les LP. Quelle en est l'explication ? Cette diminution ne permet pas de maintenir les dispositifs mis en place l'an passé et utilisant des parts de pacte sachant que beaucoup de ces parts sont réservées pour les Remplacement de Courtes Curées (RCD). Y a-t-il un lien entre le nombre de parts de pacte en baisse et les heures données pour la mise en œuvre des groupes de niveaux dans les collèges ?

Si l'arrêté du 15 mars 2024 doit se mettre en place, d'après la rectrice, « selon une organisation consensuelle », le respect des horaires réglementaire des classes de 3ème Segpa n'est toujours pas à l'ordre du jour dans le département sans doute pour des raisons d'organisation consensuelle avec la collectivité en charge des transports. Lors du CSA SD du 14 mars dernier, nous avons alerté sur le fait que les 3ème Segpa du **collège Antoine de Saint-Exupéry de Savenay** n'avaient pas la totalité de leurs heures de cours cette année. Ainsi, ces élèves perdent 30 minutes de cours chaque semaine sans que cela n'émeuve personne à par nous.

Merci pour votre attention.